



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense : personnel

Question écrite n° 2999

Texte de la question

M François Hollande appelle l'attention de M le ministre de la défense sur l'évolution et l'articulation des différents corps de l'encadrement technique au sein de son ministère qui ont fait l'objet, depuis le début des années 1970, d'une réflexion approfondie. Si la création en 1976 du corps des ITEF a sensiblement fait progresser le dossier, elle ne l'a pas clos. D'ailleurs depuis cette date, les réformes sont à l'ordre du jour sans qu'elles parviennent à maturité. En mars 1986, des propositions intéressantes concernant la quasi-totalité de 15 000 mensuels techniques étaient formulées par son ministère pour être aussitôt annulées un mois plus tard au profit d'une vague révision du statut des ITEF de 1re classe. Aussi, après toutes ces déconvenues, alors même que la réforme de l'encadrement technique est une nécessité pour le fonctionnement des établissements, il lui demande de lui indiquer les initiatives qu'il compte prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la défense est conscient de ce que le défi de la modernisation des établissements et de l'augmentation de leur productivité passe, à tous les niveaux, par une qualification accrue de leur encadrement, rendant donc indispensable une amélioration des perspectives de carrière. La situation des personnels civils de l'encadrement technique a donc fait l'objet d'un nouvel examen afin de mieux prendre en compte les aspirations des agents concernés. Des propositions nouvelles allant dans ce sens sont actuellement en cours d'élaboration, en liaison avec les ministères de l'économie, des finances et du budget et de la fonction publique et des réformes administratives.

Données clés

Auteur : [M. Hollande François](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2999

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2631